

États-Unis appliquent sur les importations de pétrole et qui est contraire à leurs obligations aux termes du GATT; et à quelques-unes des dispositions les plus protectionnistes de la loi cadre de 1988 sur le commerce et la compétitivité, dite *Omnibus Trade and Competitiveness Act*.

Les questions commerciales occupent toujours une place importante dans les discussions lorsque les ministres canadiens se réunissent avec leurs homologues américains. En outre, aux contacts informels réguliers entre fonctionnaires canadiens et américains se sont ajoutés des mémoires à l'administration américaine et aux membres du Congrès, portant sur un éventail de grands dossiers.

Accord de libre-échange

La conclusion de l'Accord de libre-échange est l'activité la plus importante que le Canada ait entreprise pour améliorer ses relations commerciales bilatérales avec les États-Unis. L'Accord prévoit l'élimination d'ici 10 ans de tous les droits de douane et d'autres obstacles à la frontière (l'interprétation des textes dans ce cas est facilitée par l'inclusion de règles d'origine précises); l'instauration de mesures spéciales destinées à améliorer l'accès des exportateurs aux débouchés de l'autre pays dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, des produits automobiles, ainsi que des vins et spiritueux; la libéralisation de la réglementation relative aux marchés publics, aux investissements et aux services financiers; l'application d'un code novateur prévoyant, dans les lois qui seront adoptées à l'avenir, l'application du traitement national à toute une gamme de secteurs de services. Enfin, des dispositions institutionnelles permettront de régler les différends d'une manière impartiale et de surveiller l'exécution de l'Accord.

Des organismes permanents sont chargés de dresser une liste complète des tâches à accomplir ou de contrôler les progrès réalisés. L'Accord prévoit la création de huit groupes de travail et d'un comité de surveillance qui s'occuperont des normes techniques agricoles, d'un comité sélect sur l'industrie de l'automobile, d'un groupe de travail sur les subventions et d'un comité consultatif mixte sur les droits de retransmission des émissions.

Les deux pays doivent engager des consultations permanentes sur des questions agricoles, les services, le tourisme et l'autorisation de séjour temporaire pour les gens d'affaires. Diverses formes de coopération et des consultations spéciales sont également prévues dans l'ALE, notamment des consultations sur tout dossier qui se répercute sur l'Accord, par exemple : les importants projets de réforme de l'administration douanière; les sauvegardes bilatérales; les services financiers; la désignation projetée d'un monopole; et d'autres questions d'intérêt commun.

Le principal organisme permanent est la Commission mixte du commerce canado-américain que dirigent le ministre du Commerce extérieur du Canada et le représentant du président des États-Unis pour les questions commerciales. La Commission supervise la mise en oeuvre de l'Accord, en surveille le développement et tente de résoudre les différends dès qu'ils se présentent. Lorsqu'il y a lieu, elle peut soumettre les différends à des groupes d'experts ou à un arbitre dont la décision est exécutoire pour les deux parties. La Commission a tenu sa première réunion à Washington le 13 mars 1989. Suite à l'obligation de mener des consultations permanentes, elle a convenu d'établir un nouveau groupe de travail mixte, qui relèvera d'elle et se penchera sur les règles d'origine ainsi que sur les questions

concernant les douanes et l'accès aux marchés. Un autre groupe de travail doit étudier les demandes que présentent les parties intéressées en vue d'accélérer la suppression des droits de douane sur certains produits; il a déjà reçu un grand nombre de demandes de ce genre de la part d'industries canadiennes et américaines. Les deux gouvernements ont adopté des procédures régissant l'examen de ces demandes. À l'issue de leurs consultations nationales, les deux pays engageront des discussions bilatérales en 1989 en vue d'appliquer autour du 1^{er} janvier 1990 les modifications qu'ils ont convenu d'apporter au tarif douanier prévu dans l'Accord.

La Commission a aussi créé officiellement les huit groupes de travail sur l'agriculture ainsi qu'un comité de surveillance, composé de représentants des organismes qui font partie des groupes de travail. La présidence du comité de surveillance sera assurée conjointement par le sous-secrétaire d'État aux affaires internationales et au commerce des marchandises des États-Unis et par le sous-ministre adjoint principal et coordonnateur de l'Accord de libre-échange pour le Canada, ou leurs représentants.

Il a également été convenu que les deux parties désigneraient leurs représentants principaux au groupe de travail sur les subventions en mai 1989 au plus tard, et qu'elles s'entendraient sur les attributions et la composition du comité sélect sur l'automobile en avril 1989 au plus tard. La Commission se réunira au moins deux fois par an.

Expansion du commerce d'exportation

Les États-Unis restent la cible principale des activités d'expansion commerciale du Ministère. Les exportations canadiennes vers les États-Unis représentent le quart du PNB du Canada et quelque deux millions d'emplois. Au compte du commerce des marchandises, l'excédent que le Canada enregistre avec les États-Unis est si considérable qu'il fait plus que compenser ses déficits avec tous ses autres grands partenaires commerciaux, sauf l'Union soviétique, la Chine et, récemment, le Japon.

Dans le cadre de son plan de communications sur le libre-échange, le Ministère a participé au cours de l'année à une série de conférences destinées à expliquer l'ALE à 6 230 hommes et femmes d'affaires et à les inciter à exploiter les débouchés que l'Accord créera. Organisées en collaboration avec les chambres de commerce locales, ces conférences ont été données en trois étapes dans 42 villes canadiennes, c'est-à-dire environ une conférence dans chaque grand centre d'affaires du pays.

Une fois la loi habilitante adoptée, le Ministère s'est penché sur les moyens à prendre pour aider les petits et moyens exportateurs à profiter pleinement de l'Accord. Ainsi, de concert avec l'Association des exportateurs canadiens, il a entrepris en janvier une série de séminaires sur le régime douanier des États-Unis, tel que modifié par l'Accord de libre-échange; plus de 2 200 hommes et femmes d'affaires ont assisté à ces réunions tenues dans 12 villes canadiennes. Une deuxième série de séminaires portant sur les marchés publics des États-Unis a eu lieu en février dans 10 villes; elle a attiré 900 personnes. Une troisième série de séminaires portant sur le financement des exportations vers les États-Unis est prévue pour avril 1989.

Au cours de l'année financière 1987-1988, les délégués commerciaux en poste dans 22 villes américaines et les agents de développement des marchés à l'administration centrale à Ottawa ont organisé près de 300 événements